

MESURE SANS PUBLICATION

LES CHUTES EN PSYCHIATRIE GÉRIATRIQUE

Septembre 2026

Nous remercions toutes les cliniques de psychiatrie gériatrique (type de clinique V) qui ont participé, au cours de l'année de mesure 2026, au relevé sur les chutes et leurs conséquences dans le cadre de la mesure sans publications.

TRANSMISSION DES DONNÉES ET ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE DE MESURE 2026

Comme pour les mesures spécifiques à la psychiatrie, les données doivent être transmises à l'ANQ via le tableau de bord moniQ 2.0 avant le 7 mars 2027. Les résultats traités, accompagnés d'un rapport destiné aux cliniques participantes et aux commissions de l'ANQ, sont attendus à l'été 2027.

POURSUITE DES MESURES POUR L'ANNÉE DE MESURE 2027

Sur la base des résultats de l'année de mesure 2026, il sera examiné si les chutes doivent être définitivement intégrées au plan de mesure de l'ANQ pour le type de clinique V.

Afin de garantir la continuité des relevés d'ici là, le relevé des chutes se poursuivra également au cours de l'année de mesure 2027. Au cours de cette année de mesure, il sera décidé si les résultats peuvent être publiés de manière transparente et comparative. Cela suppose une qualité des données suffisamment élevée ainsi que l'accord des partenaires de l'ANQ quant à une telle publication.

ENQUÊTE SUR LA MESURE SANS PUBLICATIONS

Afin d'améliorer encore les procédures et les processus au sein de l'ANQ et de perfectionner la mesure des chutes et de leurs conséquences, nous vous prions de bien vouloir remplir [l'enquête](#) d'ici le **30 octobre 2026**.

Nous vous remercions vivement pour votre précieuse collaboration !

Cordialement
ANQ-Psychiatrie

→ Cette information a été traduite à l'aide de l'intelligence artificielle.